



NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées en fonction des nécessités techniques et administratives pour les dimensions libres, retombées, soffites, faux plafonds, les équipements et réseaux divers, les appareillages électriques dont la nature et le nombre sont donnés à titre indicatif.
Les surfaces sont approximatives. Les canalisations ne sont pas figurées. La végétation n'est pas contractuelle.